

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville 83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER Tél.: 04.94.80.04.78 Fax: 04.94.80.01.05

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023

PUBLICATION DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES

(APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

L'an deux mille vingt - trois et le 10 juillet à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				GHIPPONI	Anne-Marie			X	
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain			X	
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie	X			
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques		X		RUIZ A.	BONESSO	Paul		X		FANGUIAIRE S.
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric		X		HOURS C.
GUEMENE	Françoise	X		25	6	GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X		7		D'HEILLY	William	X			
POURRIERE	Denis	X						13	03	03	

Conseillers municipaux en exercice: 19

Présents (P): 13

Absents excusés ayant donné procuration: 03

Absents sans procuration: 03

A l'appel des conseillers présents, le quorum tel que défini à l'article Article L2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales étant constaté, le Maire a déclaré la séance du conseil municipal ouverte à 18h30.

1) Nomination d'un secrétaire de séance,

Mme Arlette RUIZ a été proposée comme secrétaire de séance.

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

2) Pour information du Conseil Municipal:

- Présentation du nouveau Directeur des Services Techniques qui a pris ses fonctions suite au recrutement conduit par la commune dans le prolongement de la délibération du 13/12/2022 portant création d'un poste de cadre technique de catégorie B.

Résultat de la concertation publique portant sur le site de la piscine municipale :

M. le Maire expose le bilan de la concertation citoyenne qui a été conduite s'agissant du projet de requalification du site de la piscine municipale faisant suite notamment à sa fermeture depuis la période de pandémie Covid en raison de la non-conformité de l'ensemble des installations du site.

En synthèse il est rapporté:

- Que certaines personnes ont exprimé leur souhait, notamment lors de la première réunion publique, que la commune engage les frais de remise aux normes, fussent-ils extrêmement importants du point de vue budgétaire, la réouverture de la piscine constituant, à leurs yeux une infrastructure historique de notre paysage rural et social. Cependant ils sont in fine conscients que l'école et la Maison de santé sont prioritaires pour les besoins d'équipements performants de notre commune.
- O Beaucoup de participants, y compris l'équipe municipale, ont partagé leur nostalgie relative à la vie passée de cet équipement,
- Une très large majorité a exprimé son soutien à l'arbitrage proposé par le Maire, s'agissant de ne pas tourner l'essentiel de nos moyens financiers pour une remise aux normes de ce site, et de privilégier une requalification tournée vers la santé, avec la construction d'un Espace santé pluriprofessionnel, ainsi que vers l'école publique qui a besoin d'une réhabilitation.

M. le Maire donne la parole à M. Alain Amedeo, architecte, qui intervient auprès de la Commune au titre de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage s'agissant des travaux d'aménagement projetés par la commune, afin de présenter les éléments techniques résultant de la concertation, qui seront pris en compte pour amender les réflexions initiales.

M. le Maire rappelle qu'il s'agissait jusqu'alors d'une démarche de concertation et de réflexion globale et que chaque opération spécifique, comme en particulier la requalification du site actuel de la piscine, donnera prochainement lieu au lancement d'autant de missions de Maîtrise d'Oeuvre particulières, qui intégreront chacune les éléments retenus lors de la concertation publique.

3) Délibération n°1 : Compte rendu de séance.

Adoption du compte rendu de la séance du 17 mai 2023,

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

4) **Délibération n°2 : Vie associative :** attribution des subventions annuelles

Les conseillers municipaux participant à titre personnel à la direction de l'une des associations concernées se sont retirés de l'assemblée et n'ont pris part, ni aux débats, ni aux votes.

Détail des votes :

* Attributions aux associations :

Association du Vieux Village / Autour du Grand Chêne / Cercle Hippique Atomique Gréoux / CLI Cadarache / Harmonie du Verdon - Verdon Musik / Les Chemins du Patrimoine / Olympique Judo Varois / Radio Verdon / Les chats de St Julien / Tennis

Table / La boule montagnette / Anciens Combattants / L'Age d'or / Association familiale des Rouvières / Amicale des sapeurs pompiers de Ginasservis / Li Pichot Galapian / Rugby Club DLV XV

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Attribution à l'association : Amicale du CCFF

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés N'ont pas pris part au vote et se sont retirés de la salle :

M. Jacques CHAIX

M. Jean-Pierre SZYMANSKI

* Attribution à l'association : Verdon 3 Terroirs

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés N'ont pas pris part au vote et se sont retirés de la salle :

M. Eric JOURDAN,

M. Cyrille HOURS

Attribution à l'association : Souvenir français

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

N'a pas pris part au vote et s'est retirée de la salle : Mme Sandrine FANGUIAIRE

* Attribution à l'association : Les moissons d'antan

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

N'a pas pris part au vote et s'est retirée de la salle : Mme Mireille GRATTAPAGLIA

5) **Délibération n°3 - Culture :** Intégration officielle du Réseau Médiathèques Provence Verdon

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Délibération n°4 - Indemnités des élus : Attribution d'une indemnité au titre des dispositions de l'article L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à un Conseiller Municipal délégué supplémentaire

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

7) **Délibération n°5 - Affaires foncières :** Engagement de la procédure de déclassement du Domaine Public du site de l'ancienne piscine municipale

Vote: Adoption à la majorité:

12 POUR

00 CONTRE

4 ABSTENTIONS

(Mmes et Mrs : Cyrille Hours, Mireille Grattapaglia, Eric Jourdan et William D'HEILLY)

8) **Délibération n°6 - Environnement :** Validation des conventions de concessions pluriannuelles de pâturage passées avec l'assistance de L'ONF

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

9) **Délibération n°7 - Cadre de vie :** Projet de prestation auprès d'un artiste pour création d'une fresque route de Gréoux-les-bains dans le cadre d'un partenariat entre la commune et un propriétaire privé

Vote: Adoption à la majorité:

7 POUR

3 CONTRE:

(M. Cyrille Hours, Mme Mireille Grattapaglia, Eric Jourdan)

6 ABSTENTIONS

(Mmes et Mrs : Caroline Leclerc, Sandrine Fanguiaire, Line-Marie Mure, Denis Pourrière, Paul Bonesso, et William D'HEILLY)

Délibération n°8 - Intercommunalité : Symielec, modification des statuts suite à l'intégration de la commune de Gassin

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, Monsieur le Maire a levé la séance du Conseil Municipal à 20h50.

SAW Le Maire,

*E. HUGOU